



RUDOLF STEINER SCHULEN
ÉCOLES RUDOLF STEINER
SCUOLE RUDOLF STEINER

Arbeitsgemeinschaft der Rudolf Steiner Schulen
in der Schweiz und Liechtenstein

Guide de prévention du niveau élémentaire

**Écoles Rudolf Steiner
de Suisse et du Liechtenstein**

Mentions légales

Éditeur

Cercle de travail des Écoles Rudolf Steiner
Suisse et du Liechtenstein
Apfelseestrasse 9A
CH-4147 Aesch

Responsable

Kommission Elementarstufe

Projet de design

Weisswert, Basel

Composition

Sven Baumann

1^{ère} édition 2016

2^{ème} édition 2024

Sommaire

- 3 1. Avant-propos**
- 7 2. Principes fondamentaux**
- 11 3. Les domaines fondamentaux de la prévention primaire**
 - 3.1 Autonomie
 - 3.2 Expression dans le comportement émotionnel
 - 3.3 Le vécu de la proximité et de la distance
 - 3.4 Exprimer ses propres besoins
 - 3.5 La confiance dans les relations
 - 3.6 Il existe un droit à l'aide
 - 3.7 Identifier la détresse
- 17 4. Annexe: littérature, services spécialisés, modèle de concept**
 - 4.1 Références bibliographiques
 - 4.2 Liste des contacts
 - 4.3 Concept de prévention (modèle)



1.

Avant-propos

Ce guide est destiné aux différentes offres du niveau élémentaire telles que les groupes parents-enfants, les groupes de jeu, les jardins d'enfants, et les crèches. La première édition est parue en 2016, élaborée par la commission Niveau élémentaire. La nouvelle édition révisée (2024) a été rédigée par un groupe de mandataires de la commission Niveau élémentaire.

Le guide souhaite offrir aux différents établissements et institutions des aides pour le quotidien pédagogique et renforcer la sécurité dans la gestion des questions relationnelles et de prévention. Il s'inspire du guide de prévention du centre de prévention LIMITA (www.limita-zh.ch) et des obligations cantonales en matière de protection de l'enfance (www.kinderschutz.ch). Pour que le lien avec les points de vue du centre LIMITA soit compréhensible, nous les imprimons également dans une brève description. (Voir les citations dans l'encadré)

Contrairement au présent guide, LIMITA s'adresse directement à l'enfant.

On peut en principe distinguer trois niveaux de prévention : la prévention primaire, la prévention secondaire et la prévention tertiaire.

- a) La **prévention primaire** comprend le développement de forces de résistance (résilience) qui permettent aux enfants de rejeter les influences néfastes. Cela concerne notamment la question de savoir comment je renforce les enfants au quotidien et le sens des responsabilités des parents et des personnes de référence les plus proches. Ces questions constituent l'essentiel du présent guide de prévention.
- b) La **prévention secondaire** s'intéresse à la procédure à suivre en cas de suspicion. La formation des pédagogues par le biais de formations initiales et continues, la sensibilisation à l'ensemble de la problématique et l'augmentation de la perception sont au cœur de la prévention secondaire.
- c) La **prévention tertiaire** désigne la procédure à suivre en cas d'agression avérée. Ce domaine est exclusivement entre les mains de spécialistes (voir la référence aux services spécialisés en annexe).

Publié par la commission du niveau élémentaire (KoEI) des écoles Rudolf Steiner en Suisse et au Liechtenstein. (Édition 2016 responsable: Bettina Mehrrens, Franziska Spalinger, Marianne Tschan, Christian Breme) (Edition 2024 responsable: Tanja Henschel, Marianne Tschan, Ingrid Stark, Irene Zingg)



2.

Principes fondamentaux

En tant que responsables et éducateurs du niveau élémentaire, nous assumons notre responsabilité:

- Nous évitons, en faisant preuve d'un soin et d'une attention accrues, de violer les limites des enfants qui nous sont confiés. Nous essayons de percevoir d'éventuelles violations des limites sur les enfants de nos institutions et, le cas échéant, de remplir notre devoir de signalement.
- Afin que les enfants développent des forces de résilience grâce à notre travail et au contact avec leurs parents et qu'ils renforcent leur sensibilité aux dangers des violations de limites.
- Nous thématisons les violations de limites dans le cadre du travail collégial et renforçons l'efficacité de la prévention et de la protection des enfants grâce à l'échange mutuel.
- Et nous nous basons sur le guide de prévention du centre de prévention LIMITA www.limita-zh.ch et sur les obligations cantonales en matière de protection de l'enfance www.kinderschutz.ch.
- Les connaissances de la pédagogie Steiner et les expériences tirées du quotidien pédagogique doivent être reliées à la recherche actuelle.
- Nous mettons en œuvre le présent guide dans nos institutions et familiarisons les collaborateurs avec celui-ci.
- Les enseignants du niveau élémentaire et les éducateurs se forment individuellement à la problématique des violations de limites (cf. bibliographie en annexe).
- Les violations de limites de toutes sortes sont signalées au service d'information de l'ARGE des écoles Steiner de Suisse.
- Les conférences régionales permettent un échange régulier d'expériences sur les violations de limites afin d'augmenter les capacités à gérer les événements correspondants.
- Dans chaque établissement, une soirée des parents est organisée au moins une fois par an sur le thème de la protection des enfants.

3.

Les domaines fondamentaux de la prévention primaire

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la prévention primaire. Nous abordons en particulier le développement et le renforcement des forces de résistance des enfants et le sens des responsabilités des personnes de référence les plus proches, des parents et des pédagogues.

Le niveau élémentaire tient compte des sept points pour la prévention du centre LIMITA et les relie aux bases de la pédagogie Steiner.

3.1 Autonomie

LIMITA: ton corps t'appartient

«Tu es important et ton corps est unique et précieux. Tu peux en être fier. Tu es le seul à décider de ton corps et tu as le droit de décider comment, quand, où et par qui tu veux être touché.»

- La pédagogie Steiner favorise le développement d'un sens corporel global par des stimulations sensorielles et motrices joyeuses et variées.
- Les enfants sont soutenus par les adultes dans l'appréhension de leur propre corporalité et dans leur efficacité personnelle.
- La protection de l'intégrité des enfants est une préoccupation centrale des adultes.
 - Les adultes encouragent l'autonomie de l'enfant lorsqu'il s'habille et se déshabille seul, va aux toilettes et accomplit d'autres tâches d'hygiène.
- Les adultes accordent aux enfants la liberté de proximité et de distance, par exemple: pas de contrainte pour donner la main, pour manger et pour dormir, et ils traitent avec respect les objets privés des enfants.
- Les points de vue élaborés par Emmi Pikler sur l'attention à porter au jeune enfant peuvent être un soutien précieux pour les adultes.

3.2 Expression dans le comportement émotionnel

LIMITA: tes sentiments sont importants

«Tu peux faire confiance à tes sentiments. Il y a celles qui sont agréables, où tu te sens bien et à l'aise. Mais il y en a aussi qui sont désagréables. Tu as le droit d'avoir des sentiments bizarres, stupides et désagréables. Ils te disent que quelque chose ne va pas et que tu n'es pas bien. Tu as le droit d'exprimer tes sentiments et d'en parler avec nous, même s'ils sont difficiles et que tu penses qu'ils ne te conviennent pas.»

- Les adultes pratiquent la tolérance vis-à-vis du comportement des enfants et laissent la place au développement individuel.
- Les adultes sont conscients de leur rôle de modèle et s'exercent à gérer leurs propres sentiments de manière authentique.
- Les adultes nomment leurs sentiments vis-à-vis des enfants.
- Ils évitent toute pression morale.
- Les sentiments exprimés ne sont pas détournés, mais pris au sérieux et confirmés.
- Dans leurs relations avec les adultes, les enfants apprennent que leurs sentiments sont pris au sérieux et que les adultes les acceptent.

3.3 Le vécu de la proximité et de la distance.

LIMITA: il y a des contacts agréables et des contacts désagréables

«Il y a des contacts qui te font du bien et qui te rendent vraiment heureux. De tels contacts sont importants pour chaque être humain. Mais il y a aussi celles qui sont désagréables, qui te troublent, te font peur ou même te font mal. Tu as le droit de refuser de tels contacts. Aucun adulte n'a le droit de mettre ses mains sous tes vêtements et de te toucher le vagin, le pénis, les fesses ou la poitrine. Certains adultes souhaitent que tu les touches d'une manière que tu ne veux pas, par exemple sur leurs parties intimes. Personne n'a le droit de te persuader ou de te forcer à le faire, même si tu connais cette personne et que tu l'aimes bien.»

- L'expression directe des enfants dans leur comportement face à la proximité et à la distance est prise en compte et respectée par les adultes.
- Les enfants peuvent constater que leurs besoins sont pris en compte.
- Aucun enfant n'est contraint de supporter une proximité contraire à ses sensations corporelles, que ce soit par des adultes ou par d'autres enfants.
- Les adultes garantissent la protection des enfants en cas de comportement agressif (coups, morsures, arrachage de cheveux, moqueries, bousculades, agressions verbales ...).
- Les adultes sont invités à adapter leur propre comportement aux différentes tranches d'âge en ce qui concerne la proximité et la distance et à y réfléchir.
- Il faut tenir compte des différences culturelles en ce qui concerne les actions telles que prendre les enfants sur les genoux, les embrasser, les prendre dans ses bras. Les besoins des enfants sont ici au premier plan.
- Tout acte à caractère sexuel (toucher la poitrine, les parties génitales, etc.) ainsi que tout langage sexualisé sont interdits aux adultes envers les enfants.
- La direction est responsable de la mise en œuvre de ces priorités au sein de l'institution.

3.4 Exprimer ses propres besoins

LIMITA: le droit de dire non

«Tu as le droit de dire non. Si quelqu'un veut te toucher contre ta volonté ou te demander de faire des choses que tu ne veux pas faire, tu as le droit de dire non et de te défendre. Réfléchissons ensemble aux situations pertinentes dans lesquelles il est possible de ne pas obéir et aux moyens dont tu disposes pour te défendre.»

- Tout comme le «non» des adultes est valable, nous respectons également le «non» des enfants. Il est négociable selon la situation, en responsabilité pour la sécurité des enfants.
- Les adultes respectent la volonté des enfants tant que le bien-être de l'enfant et la protection en cas de danger sont garantis.
- Les adultes écoutent les enfants, reconnaissent leurs besoins et essaient d'en tenir compte dans le cadre des possibilités pédagogiques.

3.5 La confiance dans les relations

LIMITA: Il y a de bons et de mauvais secrets

«Il y a de bons secrets qui font plaisir et qui sont passionnants, par exemple lorsque tu veux surprendre quelqu'un avec un cadeau. Les mauvais secrets, qui te font te sentir mal à l'aise, tu dois absolument les révéler, même si tu as promis de ne pas le faire. Cela n'a rien à voir avec de la moucharderie.»

- Par une communication ouverte et chaleureuse, les adultes créent la base d'une relation de confiance qui transmet sécurité et ouverture.
- En tant que modèle authentique, les adultes garantissent une atmosphère bienveillante dans les relations sociales.
- Les adultes écoutent les remarques et les thèmes des enfants et les reprennent dans la discussion ou l'échange. Cela vaut également pour les sujets tabous.
- Les adultes autorisent les discussions pendant le repas afin de garantir un échange social.
- Les adultes ne créent pas de pression lors des repas, mais favorisent le bien-être et la joie de vivre en cultivant des habitudes culturelles.
- Les adultes renoncent aux exigences «si-alors».

3.6 Il existe un droit à l'aide

LIMITA: il existe un droit à l'aide

«Si un mauvais secret te pèse ou si tu as vécu quelque chose de désagréable, je te demande de me le dire ou de le dire à une autre personne en qui tu as confiance. Nous pourrons alors essayer de t'aider. N'arrête pas de raconter jusqu'à ce que quelqu'un te croie. Réfléchissons ensemble aux personnes avec lesquelles tu peux parler de choses <difficiles>.»

- Les adultes accompagnent les enfants en les observant avec vigilance. Ils accordent une aide adaptée à la situation et interviennent conformément aux règles de comportement définies dans ce chapitre.
- Les adultes entretiennent une culture de communication basée sur la confiance, qui invite les enfants à s'exprimer ouvertement, avec courage et sans crainte.
- Les adultes racontent des histoires et des contes qui thématissent la loi de la vie «Je peux demander de l'aide à tout moment».

3.7 Identifier la détresse

LIMITA: tu n'es pas responsable

«Si tu as vécu ou si cela t'arrive qu'un adulte ou un enfant plus âgé t'exploite sexuellement, tu n'en es pas responsable. Même si tu as essayé de te défendre. Il y a des adultes qui dépassent quand même tes limites. Peut-être que tu n'as pas pu te défendre parce que ta peur était trop grande. En aucun cas, tu n'es responsable de l'exploitation, quoi qu'en dise la personne qui a commis l'agression. Cette personne porte toujours la responsabilité de ce qu'elle t'a fait subir.»

- La détresse de l'enfant est perçue par les adultes. Ils essaient de l'exprimer par des mots de compréhension et de reconnaître ainsi sa détresse.
- L'enfant doit sentir qu'il est entendu et que les adultes reconnaissent sa détresse. Il reçoit une attention empathique et du réconfort.

- En faisant l'expérience de la pleine reconnaissance de sa propre personnalité par l'adulte, l'enfant peut se sentir soulagé sur le plan émotionnel.
- Dans la situation de mise en danger de soi, l'adulte accorde à l'enfant une protection dans le respect de son intégrité.

4.

**Annexe:
littérature,
services spécialisés,
modèle de concept**

4.1 Références bibliographiques

Breme, Christian: Image de l'homme et connaissance de la vie. Éléments d'une éducation sexuelle d'un point de vue spirituel, éditions Ikaros ²2013

Breme, Christian: Embryologie plastiquement élaborée. Un chemin d'expérience en 7 étapes, éditions Ikaros ³2018

Petersen, Peter/Rosenhag, Jeanne: Cette petite étincelle d'espoir. Histoire de la thérapie d'un abus sexuel, Verlag Urachhaus, 2008

Pikler, Emmi: Laisse-moi le temps. Le développement autonome des mouvements de l'enfant jusqu'à la marche libre. Résultats d'enquêtes, articles et conférences tirés de l'héritage, rassemblés et révisés par Anna Tardos, Richard Pflaum Verlag ⁴2001

Stellamans-Wellens, Hedwig: Cicatrices sur l'âme. Enfants traumatisés et leurs parents, Verlag Urachhaus

Tardos, Anna (Hg.): Se familiariser ensemble. Expériences et réflexions sur les soins aux nourrissons et aux jeunes enfants, Arbor ⁵2008

Wais, Mathias: Abus sexuels. Symptômes, prévention, procédure en cas de soupçon, Gesundheitspflege initiativ, ³2022

Wais, Mathias: L'abus au quotidien. Du travail avec les victimes, les auteurs et les parents, Info 3 ²2008

4.2 Liste des contacts

Ecoles Rudolf Steiner Suisse: www.steinerschule.ch
elementarstufe@steinerschule.ch
info@steinerschule.ch
koordination@steinerschule.ch

Association suisse pour
la protection de l'enfant: www.kinderschutz.ch
Service de prévention de
l'exploitation sexuelle: www.limita-zh.ch
Centre de consultation et
d'information pour enfants
et adolescents sexuellement
exploités: www.castagna-zh.ch

4.3 Concept de prévention (modèle)

Concept de prévention de l'institution _____ visant
à préserver l'intégrité physique, psychique¹ ou sexuelle² des enfants.

- 1 Est considéré comme une atteinte à l'intégrité psychique, par exemple, le mobbing sous forme d'abus de pouvoir personnel ou collectif qui, de manière ciblée, systématique et sur une longue période, rabaisse une personne dans sa valeur intrinsèque, limite ses possibilités d'expression et de contact et la discrimine et l'exclut socialement.
- 2 Sont notamment considérées comme des atteintes à l'intégrité sexuelle:
 - les propos et plaisanteries sexistes
 - Regards insistants et taxateurs
 - Présentation de matériel pornographique
 - Sollicitations équivoques
 - Contacts physiques importuns
 - Tentatives d'approche, souvent liées à la perspective d'avantages ou de désavantages.

- **Personnes/service responsables**
 Dans notre institution, xy et xz sont responsables de la prévention et de l'intervention, respectivement de la protection de l'intégrité physique, psychique ou sexuelle des enfants. Ils sont chargés de prendre les mesures appropriées en cas de soupçon ou de certitude de telles violations des limites chez les enfants.
- **Mesures de prévention**
 L'institution met en œuvre les mesures de prévention suivantes:
 - o Avec les enfants: Enseignement/encadrement selon le guide de prévention du niveau élémentaire
 - o Au sein du corps enseignant: la gestion de l'intégrité physique, psychique ou sexuelle est abordée au moins une fois par an lors de la conférence pédagogique. A cet effet si possible, un spécialiste externe est invité par un service spécialisé. Les violations de limites sont discutées lors de l'entretien de collaboration et, si nécessaire, dans les groupes d'intervision.
- **Devoir d'information et droits en cas de soupçon ou de connaissance d'abus**
 Les collaborateurs sont informés de leur devoir d'information et de leurs droits en cas de soupçon ou de connaissance de violations des limites et prennent au sérieux les indications, les suppositions et les incidents de violations des limites. En cas de soupçon, les collaborateurs informent immédiatement les personnes responsables de l'institution (service de signalement). Les collaborateurs ont connaissance du concept de prévention et du guide d'intervention de l'institution. Le règlement susmentionné est inséré par exemple dans le contrat de travail ou dans le manuel d'organisation.
- **Guide d'intervention**
 L'institution élabore ou dispose d'un guide d'intervention qui contient les principaux points de repère à prendre en compte en cas de soupçon ou de connaissance d'agressions.
- **Contrôle/évaluation**
 Le concept de prévention et le guide d'intervention font l'objet d'une réflexion périodique et sont révisés ou adaptés après au moins quatre ans.
- **Service de signalement pour les cas de conflits particuliers**
 Les institutions rattachées à une école Rudolf Steiner tiennent compte du système de signalement interne. En outre, les réglementations cantonales s'appliquent.

